

Chartes d'éthique : un texte intersyndical

Après quelques tergiversations, la « déclaration commune » SNJ - SNJ/CGT - CFDT-Journalistes a enfin pu être publiée début décembre. Dans cette déclaration, les trois syndicats reconnaissent la charte d'éthique 1918-38-2011 et la Déclaration européenne de Munich (1971) comme les seuls textes applicables aux journalistes, et précisent qu'à défaut d'adoption d'une charte rédigée paritairement, dans les conditions prévues par la loi, ce sont désormais ces deux textes en vigueur dans la profession qui s'appliquent.

Représentativité : le SNJ plus haut

En octobre, le SNJ avait constaté une baisse de plusieurs points du poids de Solidaires (SNJ) dans la branche 1 480 des journalistes par rapport à la mesure publiée fin mars. La DGT avait expliqué avoir « réintégré » 5 300 suffrages qui n'avaient pas été comptabilisés en 2013. Après un examen approfondi de l'ensemble des PV Cerfa fournis par la DGT, le secrétariat général a demandé et obtenu une rectification de la mesure d'audience. Cette mesure rectificative a fait remonter le poids du SNJ autour de 38 % dans la branche 1 480 des journalistes, et surtout a fait redescendre CFDT et CGT sous la barre des 50 %.
Ce qui n'est pas neutre.

Commission droits d'auteur : l'imbroglia

La Commission pour les droits d'auteur des journalistes (CDAJ), dont le renouvellement était prévu en juillet, est totalement bloquée (plusieurs saisines ont été repoussées), la DGMIC n'ayant pas pris en compte les règles de la représentativité syndicale pour désigner les organisations syndicales susceptibles de siéger, mais les résultats des élections CCIJP de 2015 ! Ce qui n'est pas conforme au décret qui a installé la commission. Le SNJ est intervenu pour signaler cette anomalie, et depuis... silence radio.
À qui profite ce bug ?
Pas aux salariés en tout cas.

Comité national

Rapport d'activité

Ce gouvernement aurait-il un problème avec la liberté de la presse ?

Le SNJ dénonce avec force « les pressions » exercées sur les rédactions et les sources des journalistes.

Après le ministre du travail Muriel Pénicaud début juin, c'est le ministre de la Culture, Françoise Nyssen, qui avait ouvert en novembre une « chasse à la taupe » au sein de son ministère, en annonçant sa volonté de porter plainte contre X pour identifier la source des révélations publiées dans la presse, sur le contenu de la réforme de l'audiovisuel public.

Nulle plainte n'a finalement été déposée, mais ces « pratiques scandaleuses, indignes d'une démocratie », n'ont d'autre objectif que « d'intimider les sources des journalistes », et « d'exercer une pression sur les rédactions qui auraient l'audace de faire leur travail d'investigation jusque dans les bureaux des ministères », écrivait le SNJ début novembre, exprimant ses « plus vives inquiétudes quant à la conception de la liberté de la presse de ce gouvernement ».

De nombreux sujets d'inquiétudes

Réforme de l'audiovisuel public, loi contre les fake news, mais aussi secret des affaires et prolifération des procédures-bâillons destinées à



Le rapport d'activité du Comité national a été voté à l'unanimité.

Photo Y. A.

faire taire les journalistes trop curieux, les sujets d'inquiétude ne manquent pas, alors que le Président de la République lui-même, a fait de la défiance à l'égard des journalistes un de ses thèmes préférés, invitant les médias à s'en tenir à la communication officielle. Il n'a pas manqué d'être rejoint par d'autres hommes politiques qui ne rêvent de rien d'autre que d'une presse aux ordres ! (lire par ailleurs)

C'est un peu comme si la campagne électorale nauséabonde de l'année dernière n'en finissait plus, avec en ligne de mire, les seuls responsables de tous les maux de la société : les journalistes !

Mélenchon recadré

« Si la haine des médias et de ceux qui les animent est juste et saine, elle ne doit pas nous empêcher de réfléchir et de penser notre rapport à eux comme une question qui doit se traiter rationnellement dans les termes d'un combat. »

À la suite de ces propos hallucinants de Jean-Luc Mélenchon, publiés le 26 février sur son blog, le Comité national a voté à l'unanimité

une motion destinée à « recadrer » le leader de la France Insoumise. « Avoir recours à la parole politique pour jeter l'opprobre contre un groupe social n'est pas une stratégie bien nouvelle. Ce faisant, Jean-Luc Mélenchon a rejoint la cohorte des politiciens pour lesquels l'ennemi principal est la presse ! Si la critique de la presse est légitime, la haine des médias dans leur globalité est forcément injuste, malsaine et dangereuse pour la démocratie », lui a rappelé le SNJ.